

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt sept juin deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M. Gérard CRIBAILLET, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : MM. Didier CODORNIOU, Robert DEJEAN, Gilbert PLA.

N°B-63/2005

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE NEVIAN - APPROBATION DU
PROJET DE PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Rapporteur expose :

La commune de Néviau avait confié l'étude de son schéma directeur d'assainissement au bureau d'études Gaudriot Géotherma.

Cette étude a abouti à l'établissement d'un projet de plan de zonage qui définit, sur la totalité du territoire de la commune, les zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

Ce projet de plan de zonage doit, dans un premier temps, être soumis à l'approbation du bureau communautaire.

Il devra ensuite faire l'objet d'une enquête publique conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Je vous propose :

- d'approuver le projet de plan de zonage d'assainissement de la commune de Néviau,
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.

